

7ème Championnat de France de la plus belle pizza 2021

L'Association des Pizzerias Françaises organise le Championnat de France de la plus belle pizza

"CATÉGORIE PHOTO"

Article 1 : Le Championnat se déroulera du 15 janvier 2021 au 31 mars 2021 minuit. Il est ouvert à tous les pizzaiolos de France. Il est organisé par l'Association des Pizzerias Françaises (APF).

La remise des prix se déroulera lors du salon Parizza après le Championnat de France de la Pizza le 8 avril 2021 à Paris, Porte de Versailles.

Le vainqueur obtiendra sa qualification pour le Championnat du Monde de la Pizza (frais de déplacement + inscription + hôtel) pour un montant forfaitaire d'environ 500 €.

Les 10 premiers seront qualifiés pour le Championnat de France 2021.

Article 2 : L'inscription est gratuite.

Article 3 : Chaque participant devra envoyer un dossier unique avec une seule pizza. Son dossier comprendra une fiche d'inscription (avec le nom et adresse de l'auteur, la recette ainsi que le nom de la pizza - vous pouvez également détailler votre empatement) et l'envoi de trois photos obligatoires.

Article 4 : Vous devrez envoyer trois photos de votre pizza : une photo vue du dessus, une vue du dessous et une photo de coupe.

Article 5 : Toute photo participante à plusieurs concours sera disqualifiée.

Article 6 : La pizza photographiée doit être ronde, d'un diamètre de 29cm minimum. Les pizzas dessert et calzones ne sont pas admises. Vous avez libre choix de la base et des ingrédients de votre pizza. Tous les ingrédients posés sur la pizza doivent être comestibles.

Article 7 : La pizza sera posée sur un support neutre, exempt de toute décoration extérieure, ou de signe d'identification. Les retouches informatiques ne sont pas admises. Les photos ne respectant pas le règlement seront automatiquement disqualifiées.

Article 8 : Les photos doivent être envoyées du 15 janvier 2021 au 10 février 2021 uniquement à cette adresse : concoursphotopizza@gmail.com

Un email de confirmation de candidature vous sera envoyé en retour dans un délai d'une semaine.

Article 9 : Le jury est composé des Maîtres Instructeurs des écoles et du président de l'APF. Ils sélectionneront les 10 plus belles photos de pizzas.

Les internautes voteront ensuite uniquement sur la page Facebook de France Pizza du 1er au 15 mars 2021.

ATTENTION : 1 seul vote par adresse IP

Ces points seront rajoutés à la note globale. Le vote des internautes comptera pour 25% de la note globale.

Résultats le 20 mars 2021 sur Francepizza.fr et sur la page Facebook.

Les critères de notation pour le jury sont : l'esthétique globale de la photo (15 points), la forme de la pizza (5 points), l'harmonie de la garniture et le mélange des couleurs (15 points), la cuisson du dessous (10 points), la cuisson du dessus (10 points).

Article 10 : En participant au Championnat de France de la plus belle pizza catégorie photo, le candidat accepte tacitement ce règlement et garanti qu'il est titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs aux clichés envoyés. Il autorise l'Association de Pizzerias Françaises et le magazine France Pizza et le site FrancePizza.fr à publier ses clichés sur quelque support que ce soit, et ce à titre gratuit. L'organisation se réserve tous les droits publicitaires concernant les vainqueurs et l'utilisation de tous les supports photographiques sans aucun devoir envers les participants.

Les 10 premières photos seront publiées dans le magazine France Pizza.

Article 11 : Le présent règlement et les modalités d'inscriptions seront disponibles sur le site Internet de France Pizza et de l'APF.

Article 12 : Le jury ne connaîtra pas le nom des participants car les pizzas leur seront présentées sous un numéro.

Article 13 : Les organisateurs ainsi que les membres de leur famille ne peuvent participer au concours.

Article 14 : Tout manquement à ce règlement entraînera une disqualification immédiate du participant sans aucun recours possible.

Article 15 : Toute anomalie rencontrée au niveau des votes des internautes entraînera la suppression de ces votes. Ne sera pris en compte alors uniquement le vote des juges.